



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2020



Conseil Audit Formation CAF

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

TABLES DES MATIERES

Rapport d'examen limité	2
Etats financiers	5
Bilan	6
Hors bilan	7
Etat de résultat	8
Etat des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2020**

**Conseil Audit Formation CAF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000

**Tunisie Audit & Conseil**

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2020

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2020 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 054 297 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 36 489 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 4.5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la banque en 2018.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 9 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

A ce titre, il est à préciser que seuls les intérêts sur les crédits aux particuliers ayant un revenu mensuel inférieur à 1000 DT et qui ont fait l'objet de report ont été réservés. Ces intérêts s'élèvent, au 30 juin 2020, à 7 MDT.

A l'état actuel des choses et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 09 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF


Abderrahmen FENDRI

Tunisie Audit & Conseil TAC


Lamjed BEN M'BAREK

Banque de Tunisie

Etats financiers

Juin 2020

Page

Bilan	06
Hors-Bilan	07
Etat de résultat	08
Etat des flux de trésorerie	09
Notes aux états financiers	10



Bilan | 30 juin 2020

En K.TND

	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	208 239	399 782	181 342
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	196 154	212 652	368 735
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 597 384	4 516 008	4 453 973
AC5 - Portefeuille d'investissement	3.5	969 714	935 392	933 520
AC6 - Valeurs immobilisées	3.6	46 720	47 782	47 918
AC7 - Autres actifs	3.7	36 086	43 045	37 382
Total des Actifs		6 054 297	6 154 661	6 022 870
PA1 - Banque Centrale et CCP (*)	4.1	154 321	621 164	272 811
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	4.2	63 567	71 923	78 056
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	4 181 815	3 903 975	4 025 574
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	503 081	530 088	531 014
PA5 - Autres passifs	4.5	196 658	169 146	197 049
Sous-Total des Passifs		5 099 442	5 296 296	5 104 504
CP1 - Capital social		225 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		585 283	555 283	555 283
CP4 - Report à nouveau		108 083	2 793	2 793
CP5 - Bénéfice de la période		36 489	75 289	135 290
Sous-Total capitaux propres	4.6	954 855	858 365	918 366
Total Passifs et Capitaux propres		6 054 297	6 154 661	6 022 870

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)



Engagements Hors bilan | 30 Juin 2020

En K.TND	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	585 285	635 676	622 367
HB2 - Crédits documentaires	5.2	165 198	231 908	196 317
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	331 600	640 829	339 622
Total des Passifs éventuels		1 082 083	1 508 413	1 158 306
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	295 305	309 393	213 926
Total des engagements donnés		295 305	309 393	213 926
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	2 895	24 059	932
HB7 - Garanties reçues	5.6	2 250 717	2 178 219	2 233 605
Total des engagements reçus		2 253 612	2 202 278	2 234 537



Etat de résultat | 30 Juin 2020

En K.TND	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	219 592	227 073	473 871
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	27 219	29 090	60 661
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	8 751	19 069	31 822
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	46 587	31 702	54 491
Total produits d'exploitation		302 149	306 934	620 845
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	122 146	125 471	256 272
CH2 - Commissions encourues (*)	6.6	1 299	1 372	3 459
Total charges d'exploitation		123 445	126 843	259 731
Produit net bancaire		178 704	180 091	361 114
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	46 390	10 532	36 147
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	5 825	2 661	12 769
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	371	667	1 389
CH6 - Frais de personnel	6.10	37 366	39 312	74 831
CH7 - Charges générales d'exploitation (*)	6.11	16 049	16 092	32 327
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	3 889	3 622	7 446
Résultat d'exploitation		69 556	108 539	198 983
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	(11 197)	(1 698)	499
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.14	21 870	31 552	64 192
Résultat net des activités ordinaires		36 489	75 289	135 290
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires		0	0	0
Résultat net de la période		36 489	75 289	135 290

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)



Etat des flux de trésorerie | 30 Juin 2020

En K.TND	Notes	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	197 975	264 548	562 025
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	(123 523)	(128 157)	(248 065)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(146 997)	(73 865)	(324 410)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(120 743)	(41 698)	(5 881)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		156 149	156 663	268 428
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(58 134)	(52 634)	88 236)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(16 885)	(40 825)	(26 484)
Impôt sur les bénéfices		(21 870)	(31 552)	(64 192)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		(134 028)	52 480	73 185
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 523	34 236	48 793
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		(23 955)	(19 574)	(19 576)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(2 418)	(1 705)	(5 215)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		2 150	12 957	24 002
Augmentation/diminution ressources spéciales		(27 764)	102 385	100 297
Dividendes versés	7.3	0	(56 250)	(56 250)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(27 764)	46 135	44 047
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(159 642)	111 572	141 234
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		419 157	277 923	277 923
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	7.4	259 515	389 495	419 157

Banque de Tunisie

Notes aux états financiers
Juin 2020

	Page
Présentation de la Banque	11
Principes et méthodes comptable	11
Notes sur les actifs	18
Notes sur les passifs	26
Notes sur les capitaux propres	31
Notes sur le hors bilan	34
Notes sur le résultat	37
Notes sur l'état des flux de trésorerie	42
Notes sur les retraitements et reclassements	44
Note sur l'impact de la pandémie Covid-19	45



Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	141 809	63,03%
Actionnaires Etrangers	83 190	36,97%
Total	225 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2020 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2020, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;



- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2020	30/06/2019
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.



* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :



a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout

autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.



c) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances

Les provisions individuelles :

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement

concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ 8 ans	100%

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années



Banque de Tunisie Notes aux états financiers

antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques de l'exercice N. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 30 Juin 2020, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	20%
Oléifacteurs	35%
Industries manufacturières	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Autres industries	25%
Bâtiments et travaux publics	20%
Tourisme	20%
Promotion immobilière	15%
Autres services	25%
Commerce	25%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de



contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

Les Actifs

Notes aux états financiers
Juin 2020



Notes sur les actifs

Note 3.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Caisse Dinars	27 799	26 872	30 879
Caisse Devises	1 902	5 458	4 382
Banque Centrale de Tunisie	178 020	366 937	145 566
CCP	518	515	515
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	208 239	399 782	181 342

Note 3.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Avoirs chez les établissements financiers	14 643	12 122	21 936
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	14 641	12 120	21 934
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	2	2
Prêts aux établissements financiers	179 253	197 779	344 661
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	60 000	0	162 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	32 068	131 639	103 709
Prêts aux organismes financiers spécialisés	87 185	66 140	78 952
Créances rattachées	2 258	2 751	2 138
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	23	431	88
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 235	2 320	2 050
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	196 154	212 652	368 735

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Avoirs chez les établissements financiers	14 643	0	0	0	0	14 643
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 641	0	0	0	0	14 641
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	2	0	0	0	0	2
Prêts aux établissements financiers	147 185	32 068	0	0	0	179 253
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	60 000	0	0	0	0	60 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	0	32 068	0	0	0	32 068
Prêts aux organismes financiers spécialisés	87 185	0	0	0	0	87 185
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	161 828	32 068	0	0	0	193 896



Note 3.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Comptes ordinaires débiteurs	397 402	375 906	380 101
Crédits sur ressources ordinaires	3 842 586	3 813 064	3 745 593
Créances sur crédit-bail	93 036	82 694	87 121
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 256	9 618	10 282
Crédits sur ressources spéciales	305 604	265 158	285 440
Financement sur ressources externes	299 093	261 109	281 253
Financement sur ressources budgétaires	6 511	4 049	4 187
Créances Impayés douteuses et litigieuses	264 645	255 584	256 892
Créances impayés	64 367	50 163	72 255
Créances au contentieux	200 278	205 421	184 637
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	109 574	57 939	51 927
Couvertures comptables	(420 719)	(343 955)	(363 383)
Agios réservés	(38 485)	(28 990)	(24 260)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(382 234)	(314 965)	(339 123)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 597 384	4 516 008	4 453 973

Ventilation créances performantes / non performantes s (y compris les crédits accordés aux établissements de leasing)

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Engagements Bilan non performants	569 867	490 328	515 332
Engagements Hors bilan non performants	13 494	6 475	7 531
Total créances non performantes	583 361	496 803	522 864
Total créances	5 638 460	5 568 975	5 494 647
Taux des créances non performantes	10,35%	8,92%	9,52%
Provisions Bilan	334 515	278 750	291 404
Provisions Hors Bilan	10 123	4 704	6 963
Stock provisions fin d'exercice	344 638	283 454	298 367
Agios réservés	38 485	28 990	24 260
Taux de couverture par les provisions et agios réservés *	64,40%	61,67%	61,70%

*Hors agios réservés sur les créances saines

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2019	Dotations nettes	Agios réservés au 30.06.2020
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	64	65
Agios réservés sur ressources extérieures	1 446	334	1 780
Agios réservés sur ressources ordinaires	16 994	10 385	27 379
Agios réservés sur créances de leasing	256	41	297
Autres agios réservés	5 563	3 401	8 964
Total AC3.1 - Tableau de var des stocks d'agios réservés	24 260	14 225	38 485



AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2019	Dotations nettes	Provisions au 30.06.2020
Provisions individuelles	291 404	43 111	334 515
Provisions collectives	47 719	0	47 719
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	339 123	43 111	382 234

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	juin-20
Comptes ordinaires débiteurs	0	391 719	3 038	1 501	1 144	397 402
Crédits sur ressources ordinaires	102 710	790 193	658 855	1 806 783	484 045	3 842 586
Créances sur crédit-bail	8 561	3 192	22 588	56 147	2 548	93 036
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	1 090	3 810	356	0	5 256
Crédits sur ressources spéciales	10 696	6 113	38 336	189 212	61 247	305 604
Créances impayés douteuses	264 645	0	0	0	0	264 645
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	386 612	1 192 307	726 627	2 053 999	548 984	4 908 529

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	juin-20
Comptes ordinaires débiteurs	361	0	0	397 041	397 402
Crédits sur ressources ordinaires	0	0	0	3 842 586	3 842 586
Créances sur crédit-bail	0	0	0	93 036	93 036
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	5 256	5 256
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	305 604	305 604
Créances impayés douteuses	0	0	0	264 645	264 645
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	361	0	0	4 908 168	4 908 529

Note 3.5

ACS - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Titres de propriété	471 675	450 288	444 442
Titres de participation	108 498	117 042	108 729
Parts dans les entreprises associées	1 214	1 292	3 759
Parts dans les entreprises liées	50 037	50 028	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	281 926	281 926
Titres de créances	529 515	528 749	533 595
Emprunts nationaux	5 863	11 017	10 863



	juin-20	juin-19	déc.-19
Obligations	5 000	0	5 000
Bons de trésor assimilables	518 652	517 732	517 732
Créances rattachées	48 797	22 501	30 734
Provisions pour dépréciations de titres	(49 091)	(37 531)	(46 636)
Prime et décote sur les BTA	(31 182)	(28 615)	(28 615)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	969 714	935 392	933 520

AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2020
Titres de propriété	444 442	160 472	133 239	471 675
Titres de participation	108 729	0	231	108 498
Parts dans les entreprises associées	3 759	130 458	133 003	1 214
Parts dans les entreprises liées	50 028	14	5	50 037
Fonds gérés par des SICAR	281 926	30 000	0	311 926
Titres de créances	533 595	50 000	54 080	529 515
Emprunts nationaux	10 863	0	5 000	5 863
Obligations	5 000	0	0	5 000
Bons de trésor assimilables	517 732	50 000	49 080	518 652
Total AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement	978 037	210 472	187 319	1 001 190

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2020
Participations directes	27 980	0	231	27 749
Participations en rétrocession	80 749	0	0	80 749
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	108 729	0	231	108 498

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2020
SICAV Croissance	1 114	0	0	1 114
SICAV Rendement	2 545	130 458	133 003	0
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0	0	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	3 759	130 458	133 003	1 214

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	juin-20	juin-19	déc.-19
Sicav Rendement	0,00%	5,88%	5,00%
Sicav Croissance	9,57%	9,57%	9,57%
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	3,91%	0,02%	0,57%



AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Souscription	Cession ou rembours- ement	Solde au 30.06.2020
Transport de Fonds de Tunisie	999	0	0	999
Placement Tunisie SICAF	5 613	14	5	5 622
Société de Bourse de Tunis	990	0	0	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	0	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
Astrée Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT Carthago	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0	0	0	0
Total AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 028	14	5	50 037

AC5.6 - Parts dans les entreprises Liées, pourcentage de détention

	juin-20	juin-19	déc.-19
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	49,98%	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,95%	39,95%	39,95%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Dotations	Reprise	Provisions au 30.06.2020
Provisions sur fonds gérés	18 043	2 803	(290)	20 556
Provisions sur titres de participation	28 593	10	(68)	28 535
Total AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	46 636	2 813	(358)	49 091

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	juin-20
Titres de participation	10 933	97 565	108 498
Parts dans les entreprises associées	0	1 214	1 214
Parts dans les entreprises liées	22 839	27 198	50 037
Total AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés	33 772	125 977	159 749



Note 3.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Immobilisations incorporelles	16 405	14 826	16 086
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	15 995	14 416	15 676
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	159 057	154 705	157 078
Immeubles d'exploitation	66 504	65 184	66 329
Immeubles hors exploitation	1 318	1 562	1 318
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281	1 281
Agencements	13 146	12 460	12 860
Matériel informatique	34 241	33 235	33 237
Matériels bancaires	18 660	18 465	18 394
Matériel de transport	3 152	3 056	2 973
Immobilisations en cours	433	582	613
Autre matériel	20 065	18 623	19 816
Cumuls Amortissements	(128 742)	(121 749)	(125 246)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(14 365)	(13 260)	(13 797)
Amortissements des immobilisations corporelles	(114 377)	(108 489)	(111 449)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	46 720	47 782	47 918

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2019	Acquist	Reclass	Cessions	Valeur brute au 30.06.2020
Immobilisations incorporelles	16 086	319	0	0	16 405
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	15 676	319	0	0	15 995
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	157 078	2 372	0	(393)	159 057
Immeubles d'exploitation	66 329	0	175	0	66 504
Immeubles hors exploitation	1 318	0	0	0	1 318
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	1 281
Agencements	12 860	286	0	0	13 146
Matériel informatique	33 237	1 004	0	0	34 241
Matériels bancaires	18 394	266	0	0	18 660
Matériel de transport	2 973	572	0	(393)	3 152
Immobilisations en cours	613	185	(365)	0	433
Autre matériel	19 816	59	190	0	20 065
Total AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération	173 164	2 691	0	(393)	175 462



AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2020	Amorts cumulés au 31.12.2019	Dotation nette	Reprise / Cessions	Amorts cumulés au 30.06.2020	Valeur comptable nette au 30.06.2020
Immobilisations incorporelles	16 405	13 797	568	0	14 365	2 040
Frais d'établissement	189	189	0	0	189	0
Logiciels informatiques	15 995	13 608	568	0	14 176	1 819
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	159 057	111 449	3 321	(393)	114 377	44 680
Immeubles d'exploitation	66 504	41 861	1 091	0	42 952	23 552
Immeubles hors exploitation	1 318	397	29	0	426	892
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	0	1 281
Agencements	13 146	10 302	238	0	10 540	2 606
Matériel informatique	34 241	27 409	922	0	28 331	5 910
Matériels bancaires	18 660	15 793	212	0	16 005	2 655
Matériel de transport	3 152	1 912	237	(393)	1 756	1 396
Immobilisations en cours	433	0	0	0	0	433
Autre matériel	20 065	13 775	592	0	14 367	5 698
Total AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	175 462	125 246	3 889	(393)	128 742	46 720

Note 3.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Siège, succursales et agences	6 235	2 120	674
Comptes de régularisation	10 869	18 870	19 433
Compensation reçue	4 853	5 333	11 140
Compte d'ajustement devises	936	8 374	3 200
Agios, débits à régulariser et divers	5 080	5 163	5 093
Débiteurs divers	18 982	22 055	17 275
Total AC7 - Autres actifs	36 086	43 045	37 382

Les Passifs

Notes aux états financiers
Juin 2020



Notes sur les Passifs

Note 4.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	154 000	620 000	272 000
Emprunts en dinars	154 000	620 000	272 000
Emprunts en devises	0	0	0
Dettes rattachées (*)	321	1 164	811
Total PA1 - Banque centrale et CCP	154 321	621 164	272 811

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance					juin-20
	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans		
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
CCP	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	0	111 000	43 000	0	0	154 000
Emprunts en dinars	0	111 000	43 000	0	0	154 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0
Total PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	0	111 000	43 000	0	0	154 000

Note 4.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dépôts à vue des établissements financiers	23 367	22 415	18 587
Banques et correspondants étrangers	15 160	14 121	11 656
Organismes financiers spécialisés	8 207	8 294	6 931
Emprunts auprès des établissements financiers	40 029	49 214	59 230
Emprunts en dinars	0	0	0
Emprunts en devises	40 029	49 214	59 230
Dettes rattachées (*)	171	294	239
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	63 567	71 923	78 056

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)



PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin- 20
Dépôts à vue des établissements financiers	23 367	0	0	0	0	23 367
Banques et correspondants étrangers	15 160	0	0	0	0	15 160
Organismes financiers spécialisés	8 207	0	0	0	0	8 207
Emprunts auprès des établissements financiers	0	11 437	28 592	0	0	40 029
Emprunts en dinars	0	0	0	0	0	0
Emprunts en devises	0	11 437	28 592	0	0	40 029
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	23 367	11 437	28 592	0	0	63 396

Note 4.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Comptes à vue	1 329 363	1 290 215	1 212 639
Comptes d'épargne	1 428 469	1 277 904	1 345 969
Comptes spéciaux d'épargne	1 412 420	1 261 053	1 329 248
Autres comptes d'épargne	16 049	16 851	16 721
Dépôts à terme	1 303 896	1 208 904	1 328 766
Comptes à terme	894 896	851 169	954 701
Bons de caisse	22 500	23 735	23 565
Certificats de dépôts	386 500	334 000	350 500
Autres sommes dues à la clientèle	73 577	90 368	91 783
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	46 510	36 584	46 417
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 181 815	3 903 975	4 025 574

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Comptes à vue	0	1 019 559	309 804	0	0	1 329 363
Comptes d'épargne	0	0	143 213	1 285 256	0	1 428 469
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	141 608	1 270 812	0	1 412 420
Autres comptes d'épargne	0	0	1 605	14 444	0	16 049
Dépôts à terme	1 000	585 171	560 671	157 054	0	1 303 896
Comptes à terme	0	391 381	392 241	111 274	0	894 896
Bons de caisse	0	2 790	14 430	5 280	0	22 500
Certificats de dépôts	1 000	191 000	154 000	40 500	0	386 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	14 628	58 949	0	0	73 577
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	1 000	1 619 358	1 072 637	1 442 310	0	4 135 305



PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	juin-20
Comptes à vue	6 171	0	0	1 323 192	1 329 363
Comptes d'épargne	0	0	0	1 428 469	1 428 469
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	1 412 420	1 412 420
Autres comptes d'épargne	0	0	0	16 049	16 049
Dépôts à terme	208 635	234 154	0	861 107	1 303 896
Comptes à terme	145 635	93 154	0	656 107	894 896
Bons de caisse	0	0	0	22 500	22 500
Certificats de dépôts	63 000	141 000	0	182 500	386 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	73 577	73 577
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	214 806	234 154	0	3 686 345	4 135 305

Note 4.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Emprunts et ressources spéciales	499 346	523 509	527 450
Ressources extérieures	490 722	517 634	521 077
Ressources budgétaires	8 624	5 875	6 373
Dettes rattachées	3 735	6 579	3 564
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	503 081	530 088	531 014

PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-20
Ressources extérieures	15 427	82 185	301 914	91 196	490 722

Note 4.5

PA5 – Autres Passifs

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Comptes de régularisation	110 345	75 153	107 806
Compensation à régler	95 593	58 611	92 033
Comptes d'ajustement devises	4	0	0
Agios, crédits à régulariser et divers	14 748	16 542	15 773
Provisions	37 957	34 242	33 693
Provisions pour risques et charges diverses	24 377	25 734	24 377
Provisions pour congés payés	3 457	3 804	2 353
Provisions pour créances en hors bilan	10 123	4 704	6 963
Créditeurs divers	48 356	59 751	55 550
Créditeurs sur opérations d'impôt	12 809	23 463	30 793
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 115	4 289	4 619
Créditeurs sur opérations BCT	403	472	494
Créditeurs sur opérations avec le personnel	4 075	7 326	13 525
Créditeurs sur opérations sur titres	1 678	1 674	1 621



Banque de Tunisie
Notes aux états financiers

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Chèques à payer	24 392	21 537	3 712
Autres créiteurs	884	990	786
Total PA5 - Autres Passifs	196 658	169 146	197 049

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a répondu à ces deux notifications dans les délais impartis pour formuler ses remarques et son opposition sur certains points notifiés.

Suite à des négociations, tenant compte de la réponse de l'administration fiscale courant du mois de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Tout éventuel risque sur ce dossier est complètement couvert par les provisions constituées par la banque.

**Les Capitaux
Propres**

Notes aux états financiers
Juin 2020



Notes sur les capitaux propres

Note 4.6

Capitaux Propres

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Capital social	225 000	225 000	225 000
Réserves	585 283	555 283	555 283
Réserves légales	22 500	22 500	22 500
Réserves statutaires	138 338	130 638	130 638
Réserves à régime spécial	0	0	0
Réserves pour réinvestissements exonérés	424 445	402 145	402 145
Report à nouveau	108 083	2 793	2 793
Résultat de l'exercice	36 489	75 289	135 290
Total Capitaux Propres	954 855	858 365	918 366

Résultat par action

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Résultat net	36 489	75 289	135 290
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000	225 000
Résultat de base / action ^(a)	0,162	0,335	0,601
Résultat dilué par action ^(b)	0,162	0,335	0,601

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.



Notes sur les capitaux propres

Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2018	225 000	18 000	35 767	4 956	399 060	45 996	0	110 547	839 326
Affectation du résultat N-1	0	4 500	33 000	0	60 000	13 047	0	(110 547)	0
Reclassement réserves	0	0	61 871	(4 956)	(56 915)	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	(56 250)	0	0	(56 250)
Résultat de l'exercice 2019	0	0	0	0	0	0	0	135 290	135 290
Capitaux propres au 31.12.2019	225 000	22 500	130 638	0	402 145	2 793	0	135 290	918 366
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	30 000	105 290	0	(135 290)	0
Reclassement réserves	0	0	7 700	0	(7 700)	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat au 30.06.2020	0	0	0	0	0	0	0	36 489	36 489
Capitaux propres au 30.06.2020	225 000	22 500	138 338	0	424 445	108 083	0	36 489	954 855

**Le hors
Bilan**

Notes aux états financiers
Juin 2020



Notes sur les engagements hors bilan

Note 5.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
En faveur d'établissements bancaires et financiers	220 270	227 273	223 225
En faveur de la clientèle	365 015	408 403	399 142
Total	585 285	635 676	622 367

Note 5.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Ouverture de crédits documentaires	104 617	154 739	133 686
Acceptations à payer	60 581	77 169	62 631
Total	165 198	231 908	196 317

Note 5.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Titres d'Etat / Appel d'offres BCT	84 856	251 305	116 183
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	246 744	389 524	223 439
Total	331 600	640 829	339 622

Note 5.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Crédits en TND notifiés et non utilisés	295 305	309 393	213 926
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	0	0
Total	295 305	309 393	213 926

Note 5.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	2 895	24 059	932
Total	2 895	24 059	932



Note 5.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Garanties reçues de l'Etat	64 294	51 956	63 500
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	11 406	11 303	10 083
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 803	43 513	43 749
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	149 295	174 728	154 639
Garanties hypothécaires	1 873 975	1 787 838	1 850 633
Contre-garanties reçues des établissements financiers	107 944	108 881	111 001
Total	2 250 717	2 178 219	2 233 605

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 Juin 2020, 44.519 mille dinars.

**Etat de
Résultat**

Notes aux états financiers
Juin 2020



Notes relatives à l'état de résultat

Note 6.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Produits sur opérations interbancaires	4 748	2 794	7 584
Produits sur opérations avec la clientèle	214 844	224 279	466 287
Revenus des opérations de crédits	180 807	187 846	393 759
Revenus des comptes débiteurs	23 466	26 523	52 632
Commissions sur avals et cautions	2 880	3 613	6 798
Report déport sur change à terme	3 346	2 625	5 518
Produits sur opérations de leasing	4 345	3 672	7 580
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	219 592	227 073	473 871

Note 6.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Commissions sur comptes	7 621	7 018	14 352
Opérations guichet et opérations diverses	1 604	1 776	3 708
Opérations sur titres	1 631	2 111	3 973
Opérations avec l'étranger	2 625	2 985	5 837
Commissions sur moyens de paiement	6 903	7 162	15 457
Commissions de gestion	6 835	8 038	17 334
Total PR2 - Commissions	27 219	29 090	60 661

Note 6.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Gains nets sur titres de transaction	0	30	54
Intérêts sur titres de transaction	0	12	12
Plus-value de cession sur titres de transaction	0	18	42
Gains nets sur opérations de change	8 751	19 039	31 768
Différence de change sur opérations monétiques	(240)	(511)	(1 288)
Produits sur change manuel	787	1 353	3 611
Produits sur opérations de change en compte	7 490	17 413	27 479
Bénéfices sur opérations de change à terme	714	784	1 966
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8 751	19 069	31 822

Note 6.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Revenus des obligations et des bons du trésor	18 584	19 591	37 248
Revenus des titres de participation	125	2 221	6 877



Revenus des parts dans les entreprises associées	7 734	2 748	2 748
Revenus des parts dans les entreprises liées	20 144	7 142	7 618
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	46 587	31 702	54 491

Note 6.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Charges sur opérations interbancaires	8 019	28 183	43 246
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	98 312	83 287	183 966
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	15 815	14 001	29 060
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	122 146	125 471	256 272

Note 6.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Charges sur opérations de retrait monétique (*)	981	975	2 610
Frais d'interchange émis	310	372	802
Autres commissions	8	25	47
Total CH2 - Commissions encourues	1 299	1 372	3 459

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 6.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	46 271	10 351	36 768
Dotations nettes aux provisions pour passifs	0	0	(1 029)
Pertes sur créances irrécouvrables	161	239	522
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(42)	(58)	(114)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	46 390	10 532	36 147

Note 6.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 456	647	9 752
Pertes subies sur les titres en portefeuille	2 523	1 031	1 033
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(976)	(259)	(505)
Frais de gestion du portefeuille	1 822	1 242	2 489
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5 825	2 661	12 769



Note 6.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Revenus des immeubles	125	404	832
Autres	246	263	557
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	371	667	1 389

Note 6.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Charges de fonctionnement	32 625	31 885	59 283
Masse salariale	26 296	25 695	46 991
Charges sociales	6 007	5 882	11 367
Charges fiscales	322	308	925
Avantages au Personnel	5 470	8 153	16 735
Dotation au régime d'intéressement	4 055	6 493	13 000
Prime de départ à la retraite	516	528	1 107
Autres charges sociales liées au Personnel	899	1 132	2 628
Récupération sur Personnel en détachement	(729)	(726)	(1 187)
Total CH6 - Frais du Personnel	37 366	39 312	74 831

Note 6.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Télécommunication & courriers	792	867	1 930
Maintenance et entretien	1 793	1 900	3 675
Services externes d'exploitation (*)	3 501	3 440	6 920
Achat de biens consommables	1 476	1 459	3 196
Communication, marketing et documentation	520	734	1 119
Assurances, droits et taxes	6 194	5 849	11 853
Jetons de présence au conseil d'administration	210	210	420
Autres services extérieurs	1 563	1 633	3 214
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	16 049	16 092	32 327

(*) La colonne comparative de juin 2019 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 6.12

CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	568	361	898
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	3 321	3 261	6 548
Total CH8 - Dotations aux amortissements	3 889	3 622	7 446



Note 6.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	274	82	532
Autres gains ou pertes ordinaires	(11 471)	(1 780)	(33)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(11 197)	(1 698)	499

Note 6.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Impôts sur les sociétés	16 181	30 676	59 124
Contribution sociale de solidarité	1 386	876	5 068
Contribution conjoncturelle	4 303	0	0
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	21 870	31 552	64 192

**L'état des
flux de
trésorerie**

Notes aux états financiers
Juin 2020



Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 7.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Intérêts et revenus assimilés	219 592	227 073	473 871
Commissions en produits	27 219	29 090	60 661
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers (*)	8 751	19 069	31 822
Ajustement des comptes de bilan (*)	(57 587)	(10 684)	(4 329)
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	197 975	264 548	562 025

(*) Les colonnes comparatives de décembre et juin 2019 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 7.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Intérêts encourus et charges assimilées (*)	(123 445)	(126 843)	(259 731)
Ajustement des comptes de bilan	(78)	(1 314)	11 666
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(123 523)	(128 157)	(248 065)

(*) Les colonnes comparatives de décembre et juin 2019 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Note 7.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Suite au communiqué de la banque centrale du mois d'avril 2020, la Banque de Tunisie n'a versé de dividendes courant l'exercice 2020, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2020.

Note 7.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	juin-20	juin-19	déc.-19
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	208 239	399 782	181 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	74 643	74 944	271 937
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(23 367)	(85 231)	(34 122)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	259 515	389 495	419 157



Note 8 – Note sur les retraitements et reclassements

1/ Un reclassement des dettes rattachées sur les emprunts interbancaire en devises a été réaffecté du poste PA1 vers le poste PA2. De ce fait, la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraiteme nt
Comptes du Bilan			
PA1 - Banque centrale et CCP			
Dettes rattachées	1 398	(234)	1 164
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers			
Dettes rattachées	60	234	294

2/ Un reclassement des charges monétique concernant le contrat VISA a été réaffecté du poste CH2 vers le poste CH7. De ce fait, la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
Comptes du Résultat			
CH2 - Commissions encourues	1 503	(131)	1 372
Total charges d'exploitation	126 974	(131)	126 843
Produit net bancaire	179 960	131	180 091
CH7 – Charges générales d'exploitation	15 961	131	16 092
Résultat d'exploitation	108 539	0	108 539

3/ Un reclassement entre les rubriques de la note FL1 – Produits d'exploitation encaissés a été effectué. De ce fait la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés			
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	50 771	(31 702)	19 069
Ajustement des comptes de bilan	(42 386)	31 702	(10 684)

4/ Un reclassement entre les rubriques de la note FL1 – Produits d'exploitation encaissés a été effectué. De ce fait la colonne comparative de décembre 2019 a été retraitée comme suit :



En K.TND	Déc-19 avant retraitement	Retraitement	Déc-19 après retraitement
FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés			
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	86 313	(54 491)	31 822
Ajustement des comptes de bilan	(58 820)	54 491	(4 329)

5/ Un reclassement entre les rubriques de la note FL2 – Charges d'exploitation bancaire décaissées a été effectué. De ce fait la colonne comparative de juin 2019 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-19 avant retraitement	Retraitement	Juin-19 après retraitement
FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées			
Intérêts encourus et charges assimilées	(126 974)	131	(126 843)
Ajustement des comptes de bilan	(1 183)	(131)	(1 314)

Note 9 – Impact de la Pandémie COVID-19

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

La présente note se propose de donner des informations utiles de l'impact du COVID-19 sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2020 ainsi que nos estimations de la situation future et la continuité d'exploitation de la banque.

I. Les mesures entreprises à l'échelle du secteur monétaire et financier

Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Par ailleurs, le 18 mars 2020, la BCT a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l'effort national dans cette période de crise ainsi d'assurer la stabilité du secteur financier, en émettant un ensemble de circulaires aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers.

Les principales mesures touchant les banques concernent la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :

1. Circulaire BCT n°2020-06

Donnant aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.

2. Circulaire BCT n°2020-07

Demandant aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.



3. Circulaire BCT n°2020-08

Demandant aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019

II. Principaux impacts

▪ Pour ce qui est des revenus d'intérêts

La baisse du taux directeur de la BCT a été suivi d'une diminution du taux du marché monétaire TMM de 50 PB en avril 2020 et de 100 PB à partir du mois de mai 2020. Cette baisse a un impact négatif sur les intérêts de la période, vu que l'essentiel de nos emplois sont à taux variables.

En application de la circulaire de la BCT n° 2020-07, la banque a procédé au report des tombées des crédits aux particuliers ayant un revenu mensuel inférieur à 1000 DT. Les intérêts intercalaires sur ces reports, calculés aux taux conventionnels, sur la période allant de la date du report au 30 juin 2020, sont estimés à 7 millions de dinars et ont été totalement réservés. Par conséquent, ils ne figurent pas au niveau du PNB de juin 2020.

En application de la circulaire de la BCT n° 2020-08, les tombées sur les crédits aux particuliers concernés ont fait l'objet de report jusqu'au 30 juin 2020 et la banque a comptabilisé les intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû et des taux conventionnels dans ses produits au 30 juin 2020.

Le produit des opérations de change a subi une baisse importante à cause de la décélération des opérations de commerce extérieure.

▪ Pour ce qui est des revenus de commissions

En application de mesures visant à encourager les retraits d'espèces au niveau des distributeurs automatiques en accordant la gratuité de ce service, la banque a enregistré des manques à gagner sur les opérations de la monétique.

Aussi, l'activité de déblocage de crédit a été impactée par le ralentissement de la croissance économique dégageant ainsi une progression faible de 1,8% par rapport l'exercice 2019.

▪ Pour ce qui est des charges

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, courant le mois de mars 2020, un don de 11.350 mille dinars a été accordé au profit du fonds 1818.

Conformément au décret-loi n° 2020-30 portant instauration d'une redevance conjoncturelle de 2% pour les banques et les établissements financiers avec effet rétroactif sur l'exercice 2019, la banque a constitué en couverture de cette charge exceptionnelle un passif d'impôt de 4.303 mille dinars.

▪ Pour ce qui est du risque de liquidité et de solvabilité

Au vu de la situation exceptionnelle du COVID-19, la banque a observé une certaine volatilité de son ratio de liquidité sans pour autant tomber sous la barre du minimum règlementaire. A fin juin 2020, le niveau du ratio LCR se trouve à un niveau assez confortable (supérieur à 250%) pour absorber une éventuelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, faisant suite à la note de la BCT du 04 mai 2020, la banque soumet hebdomadairement à la BCT ses prévisions en termes de besoins de liquidité avec une simulation de son ratio LCR.

La banque dispose, également, d'un niveau d'actif liquide de haute liquidité ainsi que des supports de refinancement suffisants lui permettant d'absorber tout éventuel choc de liquidité, sous la surveillance permanente du comité de trésorerie.



Également, le ratio LTD, étant bien maîtrisé, se situe à un niveau conforme aux dispositions réglementaires. En moyenne ce ratio est de 110% au courant du 1er semestre 2020.

Suite aux résultats dégagés par la banque en 2019 et à la fin du 1er semestre 2020, et tenant compte de la décision de la BCT relative à la suspension de toute distribution de dividende au titre de l'exercice 2019, le niveau des fonds propres de la BT a dépassé pour la première fois le volume de 1 milliard de dinars. Par conséquent le ratio de solvabilité s'est situé à 16,74% au 30 juin 2020, contre 16,76% fin décembre 2019.

▪ Impacts futurs

Les excellents résultats dégagés par la Banque en 2019 ont permis de consolider davantage sa solidité financière caractérisée notamment par un ratio de solvabilité supérieur à 16% et des ratios de liquidité et de crédits/dépôts (LTD) les plus confortables de la place.

L'évolution rapide de la pandémie au niveau national et international, le confinement qui s'en est suivi et l'impact économique, social et financier qui en résulte auront des répercussions significatives sur le secteur bancaire notamment en termes de Produit Net Bancaire, de coût du risques (classement et provisions) et de résultat net.

L'analyse des données disponibles au 30 juin 2020 confirme la solidité de la Banque de Tunisie et la stabilité de son profil de risque malgré l'aggravation de la crise.

Nos prévisions nous laissent confiants que la Banque de Tunisie devrait traverser cette crise avec le minimum de difficultés et conserver des fondamentaux enviables à la fin du présent exercice.

Aussi, est-il important de signaler que la BCT a demandé aux banques de procéder à un exercice de stress testing sur la base d'un modèle établi par la BCT. L'exercice de ce stress test, en cours de validation par la BCT, a confirmé les capacités de la Banque de Tunisie à conserver la réalisation des résultats bénéficiaires sur les 3 exercices (2020-2022) malgré une hypothèse d'augmentation sensible des provisions à constituer en couverture du risque sur les crédits. Les résultats de ce stress test constituent un témoignage de la bonne résilience de la Banque de Tunisie dans ce contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque serait constamment supérieur à 16%.

Toutefois, le risque de répercussions sur les performances futures de la banque demeure présent.

En l'état actuel de la situation et sur la base des informations disponibles, un éventuel impact sur les comptes des prochaines années est assez probable notamment en termes de provisions à constituer. A la date de publication des comptes intermédiaires de juin 2020, nous ne disposons pas d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochaines années.

Les états financiers intermédiaires de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2020, par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.